Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260918-DCM2190920262-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Le dix-huit septembre deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe » après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :
Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, première adjointe -Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de séance : Monsieur BERHAULT Yves

Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté par 11 voix pour

ORDRE DU JOUR

1° - Désignation élu.e référent.e sécurité routière
2° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH
3° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE35
4° - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée – OGEC Saint Louis Saint Joseph de Taillis - Christophe des Bois
5° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1– Lot n°3 - Démolitions Gros Œuvre
6° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 – Menuiseries extérieures
7° - Travaux de réhabilitation de la marie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions Gros oeuvre
8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 – Lot n°10 - Peintures sols souples
9° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 - Cloisons isolation intérieure
10° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°9 - Menuiseries intérieures - Escalier bois
11° - Demandes de subventions
12° - Transfert de la compétence « éclairage public » au SDE35
13° - Création d'un poste de secrétaire générale
14° - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)
15° - Mise à jour du tableau des effectifs
16° - Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose que soit retirée de l'ordre du jour la question numéro 7 - Travaux de réhabilitation de la marie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions - gros oeuvre
Par 11 voix pour, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire aux fins demandées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213501927-20260918-DCM2190920262-DE

2° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Madame le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu que la commune de Montreuil des Landes est en zone non tendue,
Vu que le nombre de logements vacants sur la commune,
Vu l'estimation du produit attendu en cas de mise en œuvre de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
Vu que les collectivités qui souhaitent instaurer une TVLH doivent délibérer avant le 1er octobre 2026 pour taxer les logements vacants en 2027,
Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour :

- décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 22 septembre 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT

MAIRIE DE MONTREUIL-DES-LANDES 35

Le secrétaire de séance,

Yves BERHAULT